

BRÈVES ÉCONOMIQUES

Tunisie & Libye

Une publication du Service Economique Régional de Tunis
Semaine du 5 janvier 2026

CHIFFRE A RETENIR

34% du PIB

Le taux de pression fiscale de la Tunisie en 2023 selon l'OCDE, soit le plus haut niveau en Afrique

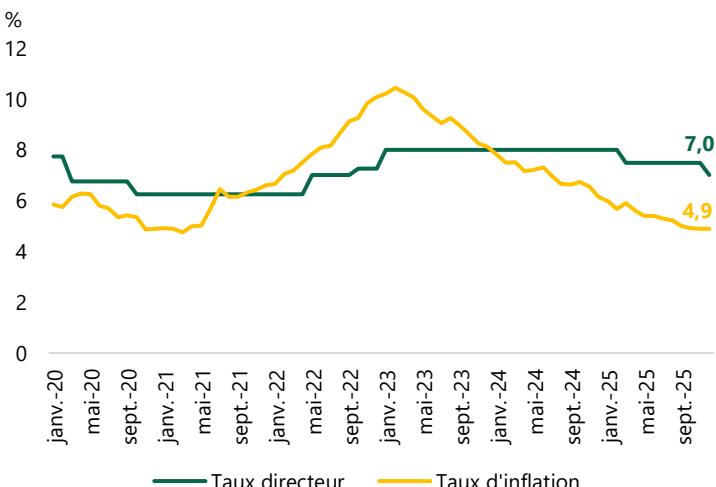
Tunisie

La BCT abaisse son taux directeur de 50 pdb à 7%

Réuni le 30 décembre 2025 pour la première fois depuis le mois de juillet, le Conseil d'administration de la Banque centrale de Tunisie (BCT) a décidé d'abaisser : (i) son taux directeur de 50 points de base (pdb) à 7% à compter du 7 janvier 2026, après une précédente réduction de même ampleur en mars dernier ; et (ii) le taux minimum de rémunération de l'épargne à 6% (contre 6,5% depuis mars 2025). Cette décision intervient dans un contexte de ralentissement de l'inflation, à +4,9% en g.a. en décembre 2025, contenue grâce au maintien des prix administrés qui représentent plus de 25% du panier de consommation, et à une relative détente des prix des produits alimentaires (cf. *infra*). Sur le plan extérieur, la BCT rappelle que les pressions sur la balance des paiements restent vives, avec un déficit courant qui atteint 4,2 Mds TND à fin novembre 2025, soit 2,4% du PIB (contre 1,8 Md TND un an plus tôt ; 1,2% du PIB), en lien avec le creusement du déficit commercial sous l'effet de la progression des importations plus rapide que les exportations (+5,8% à fin novembre, contre +1,5% pour les exportations). Les réserves de

change s'établissent quant à elles à 25,4 Mds TND au 8 janvier 2026 (soit 107 jours d'importations), contre 27,5 Mds TND un an plus tôt (122 jours d'importations).

Evolution du taux directeur et du taux d'inflation en g.a.



Sources : BCT, INS.

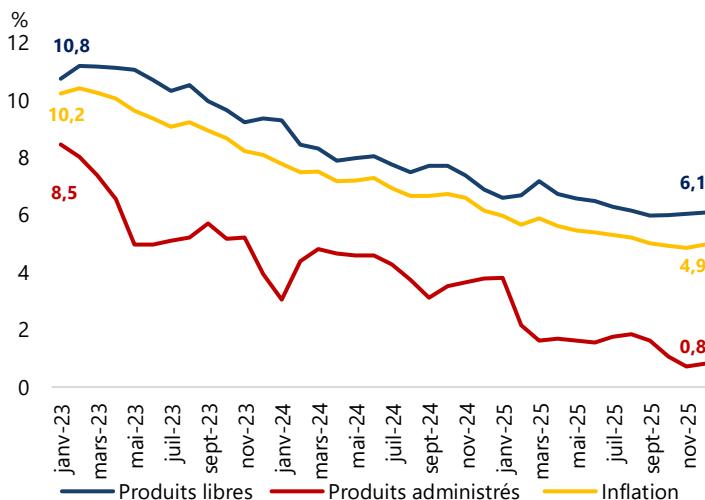
L'inflation annuelle moyenne ralentit à +5,3% en 2025

D'après les données publiées par l'Institut National de la Statistique (INS), le taux d'inflation s'établit à +4,9% en glissement annuel (g.a.) en décembre, un niveau stable depuis octobre. En variation mensuelle, les prix accélèrent légèrement (+0,2%, après

+0,1% en novembre). Par catégorie de produits, les prix des produits alimentaires reculent pour le deuxième mois consécutif, avec un repli de 0,2% par rapport au mois précédent. Cette baisse résulte du recul des prix : (i) des produits alimentaires transformés (-0,2%), en lien avec les huiles alimentaires (-2,4%) ; et (ii) des produits agricoles (-0,2%), tirés par la baisse des prix des légumes (-2%) et de la volaille (-0,8%). En rythme annuel, l'inflation continue d'être tirée par l'inflation alimentaire, qui représente près d'un quart de l'indice, et qui accélère à +6,2% en g.a. (contre +5,8% en g.a. en novembre). Cette évolution reflète notamment l'augmentation des prix de la viande d'agneau (+17,3% en g.a.) et des fruits et légumes frais (respectivement +16% et +14%) alors que les prix des huiles alimentaires poursuivent leur recul (-14,8%). Dans l'ensemble, l'inflation reste contenue grâce aux prix administrés (certains produits alimentaires de base, produits énergétiques, médicaments, etc.) qui constituent un peu plus du quart du panier et dont la progression est restée limitée en décembre (+0,8% en g.a.).

Sur l'ensemble de l'année, le taux d'inflation moyen s'établit à +5,3%, soit un net ralentissement par rapport à 2024 (+7%) et 2023 (+9,3%), reflétant principalement la décélération de l'inflation alimentaire à +6,4% en moyenne en 2025 (contre +9,5% en 2024 et +14,4% en 2023).

Evolution du taux d'inflation (en g.a.) par type de régime (prix libres vs prix administrés).



Source : INS.

La Tunisie affiche le taux de pression fiscale le plus élevé d'Afrique en 2023 selon l'OCDE, avec 34% du PIB

Selon [un rapport](#) sur les recettes publiques en Afrique publié le 3 décembre 2025 par l'OCDE, la Tunisie affiche en 2023 le niveau de pression fiscale (définie comme le ratio des recettes fiscales au PIB, cotisations sociales comprises) le plus élevé d'Afrique parmi les 38 pays évalués, à 34% du PIB, devant les Seychelles (29,1%) et le Maroc (28,5%). Ce niveau se situe bien au-dessus de la moyenne africaine (16,1%) et est similaire à celui observé dans les pays de l'OCDE (33,9% en moyenne). Dans le détail, ce taux repose principalement sur la fiscalité des biens et services (12,3% du PIB en 2023), des revenus et bénéfices (11,1% du PIB) et sur les cotisations sociales obligatoires (9,2% du PIB) alors que la fiscalité sur les salaires et le patrimoine demeure marginale. Si la pression fiscale a légèrement reculé par rapport à 2022 (34,8% du PIB), la Tunisie enregistre la plus forte hausse cumulée depuis 2013 (+5,7 points de pourcentage – p.p. sur la période), principalement sous l'effet de la progression des recettes de l'IRPP (+3,3 p.p.), de la TVA (+1,7 p.p.) et des cotisations sociales (+1,0 p.p.). Ce taux de pression fiscale élevé traduit également l'existence d'une base fiscale relativement large, une administration fiscale plus développée que dans de nombreux pays africains et une économie plus diversifiée et moins dépendante des rentes issues des ressources naturelles.

Accords commerciaux euro-méditerranéens : la Tunisie adapte son cadre juridique pour préserver ses préférences tarifaires

Le 31 décembre 2025, l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) a [adopté](#) trois lois ratifiant des modifications aux accords commerciaux liant la Tunisie à l'Union européenne (UE) et aux pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), introduisant ainsi dans le droit tunisien de nouvelles règles d'origine assouplissant les conditions pour qu'un produit tunisien

obtienne le statut « originaire » et les avantages associés prévus par les accords commerciaux entre la Tunisie et les pays européens (UE et AELE). Ces trois lois de ratification sont : (i) la loi n°119/2025 qui met à jour des dispositions techniques de l'accord avec l'AELE, notamment celles relatives aux règles d'origine dans le cadre pan euro-méditerranéen ; (ii) la loi n°120/2025 qui approuve des ajustements techniques apportés à l'Accord d'association entre la Tunisie et l'UE, afin d'y intégrer les évolutions récentes en matière de règles d'origine et de procédures administratives ; et (iii) la loi n°121/2025 qui ratifie la révision adoptée en décembre 2023 de la Convention Pan Euro Méditerranéenne (dite convention PEM) sur les règles d'origine préférentielles applicables dans l'espace euro-méditerranéen. Les nouvelles règles, qui étaient déjà appliquées en Tunisie depuis le 1^{er} mars 2025 par anticipation et à titre transitoire jusqu'au 31 décembre 2025, permettront à davantage de produits tunisiens de bénéficier des exemptions de droit de douane existantes au titre des accords d'association, renforçant ainsi l'intégration industrielle entre la Tunisie et les pays européens. Elles s'appliquent de façon réciproque, à l'exception des dérogations qui concernent uniquement les exportations tunisiennes de produits textiles vers l'UE. Ces règles permettront d'augmenter l'attractivité industrielle de la Tunisie, en assurant une meilleure compétitivité face à d'autres pays concurrents (par exemple d'Asie). Enfin, comme ces règles s'appliqueront dans un cadre régional, elles visent également le développement des chaînes de valeur euro-méditerranéennes. Pour rappel, l'UE constitue le premier marché d'exportation de la Tunisie, absorbant 69% des exportations tunisiennes en 2024 (environ 13,7 Mds EUR), la France étant son premier client bilatéral avec 22% des exportations (environ 4 Mds EUR).

Le CMF adopte une stratégie LBC/FT alignée sur les standards du GAFI pour 2026

Dans un communiqué publié le 2 janvier 2026, le Conseil du marché financier (CMF) a

annoncé l'adoption d'une stratégie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) pour l'année 2026, alignée sur les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) et les standards internationaux. Cette stratégie prévoit notamment : (i) la mise en place de dispositifs pour assurer l'effectivité des obligations LBC/FT applicables aux intervenants du marché ; (ii) le renforcement des compétences des acteurs, tant au sein du CMF que chez les intervenants de marché, au moyen de formations spécialisées ; (iii) l'amélioration de la qualité et de la réactivité du reporting LBC/FT ; (iv) le renforcement de l'application des sanctions financières ciblées ; et (v) la consolidation du cadre de supervision et de contrôle. Cette stratégie s'inscrit dans la perspective de la prochaine évaluation du dispositif de LBC/FT tunisien dans le cadre du GAFI. Le renforcement du dispositif national LBC/FT avait permis à la Tunisie de sortir de la liste grise du GAFI en 2020.

Rupture par le syndicat des pharmaciens de son accord avec la Caisse nationale d'assurance maladie

Dans un communiqué publié le 5 janvier 2026, le Syndicat des pharmaciens d'officines tunisiens (SPOT) a annoncé la fin de l'accord régissant sa relation avec la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) et a alerté sur l'état du secteur pharmaceutique. Selon le SPOT, l'année 2025 a été marquée par des pénuries et des ruptures significatives dans l'approvisionnement de médicaments. En outre, il estime en moyenne à 185 jours les retards de paiements de la CNAM.

Le SPOT avait annoncé la suspension du tiers payant pour les maladies ordinaires à compter du 1^{er} octobre 2025 en raison des retards de paiements de la CNAM. Les pharmacies privées se disaient alors financièrement fragilisées, incapables de régler leurs fournisseurs et la Pharmacie Centrale de Tunisie (PCT), certaines seraient

menacées de faillite, notamment celles installées dans l'intérieur du pays.

Ce communiqué du SPOT intervient dans un contexte financier tendu pour l'industrie de la distribution pharmaceutique en Tunisie : le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens de Tunisie (CNOPT) avait ainsi relevé début septembre des perturbations dans l'approvisionnement de plusieurs traitements importés attribuables en partie aux difficultés financières de la PCT compte tenu des délais de recouvrement de ses créances auprès de la CNAM.

Tableau 1 – Principaux indicateurs structurels de la Tunisie.

	2024	2025 (p)	2026 (p)
PIB nominal, en Mds USD	53	59	60,4
Croissance du PIB réel, en %	1,6	2,5	2,1
Taux d'investissement, en % du PIB	-	-	-
Taux d'épargne, en % du PIB	-	-	-
Taux d'inflation annuel moyen, en %	7	5,9	6,1
Solde budgétaire, en % du PIB	-5,9	-5,3	-5,2
Recettes publiques, en % du PIB	27,9	27,5	27,4
Dépenses publiques, en % du PIB	33,8	32,9	32,6
Dette publique, en % du PIB	83,3	80,6	82,6
Solde courant, en % du PIB	-1,7	-3,1	-3,3
Réserves en devises, en Mds USD	9,2	8,7	7,9
Notation souveraine Fitch/Moody's	CCC+/CAA2 stable	B-/CAA1 stable	-

Source : WEO octobre 2025 (FMI).

Tableau 2 – Principaux indicateurs conjoncturels de la Tunisie.

Indicateurs macroéconomiques	Période	Valeur	Var. par rapport à la période précédente
Croissance trimestrielle du PIB, en g.a. en %	T3 2025	+2,4%	-0,6 p.p.
Taux de chômage, en % de la pop. active	T3 2025	15,4%	+0,1 p.p.
Taux d'inflation mensuel, en %	Dec. 2025	4,9%	0 p.p.
Recettes touristiques cumulées, en M TND	Au 31/12/2025	8 097 M TND	+6,5% en g.a.
Revenus du travail cumulés, en M TND	Au 31/12/2025	8 762 M TND	+6% en g.a.
Indicateurs monétaires et financiers	Période	Valeur	Var. en g.a.
Taux d'intérêt directeur, en %	Depuis le 07/01/2026	7%	-1 p.p.
Réserves de change, en jours d'importations	Au 08/01/2026	107 jours	-15 jours
USD/TND	Au 07/01/2026	2,89	-9,12%*
EUR/TND	Au 07/01/2026	3,37	+1,51%

* Un signe négatif signifie une appréciation du dinar tunisien face à la devise correspondante.

Sources : INS, BCT.

Libye

L'État a enregistré un excédent budgétaire d'environ 1,2 Md USD en 2024 selon le Bureau d'Audit

Le Bureau d'audit libyen (équivalent de la Cour des comptes) a publié le 31 décembre 2025 son rapport annuel relatif à l'exercice 2024, dressant un état des lieux des finances publiques. Selon ce [rapport](#), les recettes de l'État se sont établies à 175 Mds LYD en 2024 (soit 36 Mds USD), en léger recul par rapport à 2023 (-0,2%), tandis que les dépenses ont diminué plus nettement (-3%), à 169 Mds LYD (soit 35 Mds USD). Cette évolution s'est traduite par un excédent budgétaire de 5,6 Mds LYD (1,2 Md USD), soit environ 2,5% du PIB, en hausse significative par rapport à 2023 (1,1 Md LYD ; soit 0,3 Md USD). La quasi-stagnation des recettes reflète une baisse marquée des revenus pétroliers (-17%), à 134 Mds LYD (soit 28 Mds USD), liée notamment aux interruptions de production observées en 2024 dans le contexte de la crise de gouvernance de la BCL. La part des revenus liés à la production d'hydrocarbures dans les recettes totales de l'Etat recule ainsi à 76%, contre des niveaux historiquement plus élevés (proches de 97%). Ces revenus se composent principalement des recettes pétrolières affectées (89 Mds LYD, soit 51% des dépenses) et des recettes issues des échanges de pétrole brut (44 Mds LYD, soit 25% des recettes). Cette contraction a toutefois été partiellement compensée par l'introduction d'une taxe sur les devises étrangères, qui a généré 27,2 Mds LYD en 2024 (soit 5,7 Mds USD), représentant près de 16% des recettes publiques. Du côté des dépenses, la masse salariale demeure le principal poste budgétaire, atteignant 67 Mds LYD en 2024 (environ 14 Mds USD ; en hausse de 13% par rapport à 2023), soit environ 40% des dépenses engagées. Les dépenses extrabudgétaires liées au mécanisme d'échange de pétrole brut contre carburant (qui consiste pour la National Oil Corporation à fournir du pétrole brut à des sociétés intermédiaires ou partenaires internationaux en contrepartie

de l'importation de produits raffinés) se sont élevées à 44,5 Mds LYD (9,2 Mds USD ; soit 26% des dépenses). La dette publique, exclusivement domestique en l'absence de dette extérieure, est estimée à environ 270 Mds LYD en 2024 (soit 55,9 Mds USD). Rapportée à un PIB estimé à 48 Mds USD par le FMI, elle représente près de 116% du PIB. Selon le Bureau d'audit, le stock de dette publique demeure globalement stable depuis 2020 et se répartit entre 84 Mds LYD (environ 17,4 Mds USD) correspondant à la part du Gouvernement d'unité nationale et 186 Mds LYD (environ 38,5 Mds USD) relevant des autorités de l'Est.

Publication par la NOC des chiffres de la production nationale d'hydrocarbures pour l'année 2025

La National Oil Corporation (NOC) a [publié](#) le 1^{er} janvier 2026 les résultats des recettes pétrolières encaissées pour 2024 et 2025. Pour l'année 2025, le total des recettes s'établit à 22 Mds USD, contre 18,6 Mds USD un an plus tôt. Ces recettes se décomposent en revenus de la vente des produits pétroliers pour 18,7 Mds USD en 2025 (contre 15,9 Mds USD en 2024) et les recettes liées aux redevances et aux impôts payés par les compagnies pétrolières dans le pays pour 3,3 Mds USD en 2025 (contre 2,7 Mds USD en 2024). Cette augmentation des recettes dans un contexte de baisse des prix du pétrole (-11,7 USD pour le baril de Brent en moyenne sur un an) témoigne de la hausse des volumes d'hydrocarbures produits en Libye, au plus haut depuis 15 ans, à 1,4 M de barils par jour (b/j) sur l'année. Cette hausse des volumes produits s'explique par la reprise de l'exploration et du forage et par la modernisation d'infrastructures existantes. La NOC a ainsi pu annoncer au cours de l'année 2025 des records d'extraction de pétrole brut par ses succursales, à l'instar de la Waha Oil, une coentreprise de la NOC, de ConocoPhilips et de TotalEnergies, dont la production quotidienne était de 354 K b/j, suivie par Akakus (une coentreprise de la NOC et de Repsol) à 320 K b/j.

Tableau 3 – Principaux indicateurs structurels de la Libye.

	2024	2025 (p)	2026 (p)
PIB nominal, en Mds USD	48,4	48	49,2
Croissance du PIB réel, en %	1,9	15,6	4,2
Production pétrolière, en M b/j	-	-	-
Taux d'inflation annuel moyen, en %	2,1	1,8	1,6
Solde budgétaire, en % du PIB	-25,1	-4,3	-1,0
Solde courant, en % du PIB	-4,2	0,9	0,6
Réserves en devises, en Mds USD	82,9	81,5	81,1

Source : WEO octobre 2025 (FMI).

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Tunis

Rédaction : SER de Tunis

[Abonnez-vous : S'inscrire](#)

Clause de non-responsabilité – La Direction générale du Trésor s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.